

ENSEMBLE

LE JOURNAL DES ÉLUS DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

N°4 - MAI 2020



LA SÉANCE DU 23 AVRIL DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE A ÉTÉ OUVERTE PAR UNE MINUTE DE SILENCE EN SIGNE DE DEUIL ET EN HOMMAGE AUX COLLÈGUES DÉCÉDÉS À LA RATP.

ÉDITO FAIRE FACE ENSEMBLE

La crise sanitaire qui nous meurtrit et désorganise nos vies a été le sujet principal de nos discussions lors de cette séance d'avril. La tenue de cette réunion était nécessaire. Depuis les premiers jours, avant même la mise en place des mesures barrières, le CSE et sa Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) sont mobilisés pour la protection des salariés du département, en premier lieu la préservation sur le terrain de leur santé, et celle de leurs droits dans tous les cas.

Nous sommes convaincus que la fiabilité et la bonne circulation de l'information sont indispensables dans cette crise. Nous vous avons adressé une newsletter relatant nos échanges quasi quotidiens avec la direction. L'actualité évoluant très vite, nous avons ensuite opté pour une communication hebdomadaire disponible auprès de vos élus CSE. Malgré des approches et des points de vue différents je tiens à souligner le dialogue soutenu et permanent entre les élus représentant le personnel et la direction du département.

Nous aurons beaucoup de leçons à tirer de cette période. À propos de l'importance des services publics. Au premier rang les hôpitaux, bien sûr, et aussi (décisif bien qu'à une moindre mesure) le travail quotidien des salariés du département RATP Infrastructures permettant le maintien des transports. Le manque de considération que subissent dans notre société les salariés au service de l'intérêt commun sera demain plus intolérable que jamais. Nous restons à votre disposition pour vous informer au mieux et vous accompagner dans cette crise. Surtout n'hésitez pas à nous solliciter.



Éric Turban,
secrétaire du
Comité Social et économique
RATP Infrastructures



UNE SÉANCE ORDINAIRE... EXCEPTIONNELLE

La séance d'avril du CSE a bien sûr été largement consacrée à la crise sanitaire.

Les participants ne sont pas allés au bout d'un ordre du jour qui comprenait notamment l'examen du bilan social 2019 pour GDI ou la présentation du projet ESTEREL. Une large partie de la séance a été consacrée à un point d'information sur la gestion de l'épidémie à RATP Infrastructures. Le projet de déploiement du CSRH à RATP Infrastructures a cependant été discuté avant de clôturer la séance. Les élus, à l'unanimité, ont émis un avis négatif sur ce projet.

Tous les agents du département seront prochainement gérés par le Centre de Services Ressources Humaines. La date a simplement été repoussée de septembre au 1er janvier 2021. Le déménagement des personnels du CSRH de LYBY à Neuilly-Plaisance est désormais prévu pour la fin de l'été.

Le projet, conformément aux objectifs de DIAPASON, réduit encore les effectifs RH des unités opérationnelles. Centralisée, la gestion des ressources humaines s'éloigne du terrain. Seuls quelques postes resteront dans les unités (le pilotage de la formation, ainsi que des gestionnaires - compte tenu de la complexité des roulements). Pourtant, ont souligné les élus, on mesure en ces temps difficiles l'importance de garder une cellule RH forte auprès des unités et des agents.

« La productivité, la perte de lien social et humain, le manque de moyens informatiques, un volet social à néant contraint les élus CSE à émettre un avis défavorable sur le déploiement du CSRH. »

Une séance à bonne distance Conformément au respect des mesures barrières et à la restriction des déplacements, cette séance mensuelle du CSE s'est tenue en visioconférence, avec l'application TEAMS (Microsoft) utilisée au sein de l'entreprise et à laquelle les circonstances ont imposé à tous une formation accélérée ! Empêchés à leur domicile (manque d'espace, débit internet trop faible) de pouvoir participer dans des conditions acceptables à la séance, plusieurs élus ont rejoint Val-Bienvenue afin de se connecter. Malgré l'étrangeté de cette « séance à distance » (forcément en mode dégradé), tout le monde a apprécié sa tenue et le partage (dans les règles) d'un moment collectif à l'heure où nous en sommes privés.

3 QUESTIONS À LA CSSCT



La Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail est en première ligne depuis le début. Voire en amont... explique son secrétaire, Christian Parot.

Quand le Coronavirus est-il devenu un sujet pour la CSSCT ?

CP : La CSSCT RATP Infrastructures a demandé une séance extraordinaire le 26 janvier, tenue début février. La CSSCT Centrale avait déposé un droit d'alerte le 25 janvier. Une enquête a été réalisée le 27, concernant l'ensemble des salariés de l'entreprise, mais où il était surtout question de l'exploitation. Comme nous redoutions que la maintenance soit négligée, nous avons demandé lors de la séance de la CSSCT RATP Infrastructures

que les agents aient à disposition du gel hydro-alcoolique et des masques.

Et tout s'est accéléré avec le confinement...

CP : Le directeur du département a été tout de suite très clair sur le respect des conditions de sécurité sanitaire : pas d'activité si la sécurité n'est pas garantie (masques FFP2, FFP3). C'est à partir de ce principe qu'ont été mis en place les roulements pour la maintenance d'urgence et pour la maintenance préventive liées à la sécurité ferroviaire. Des modalités d'intervention ont dû être repensées. Notamment pour les caténaires où l'intervention de Jean-René (Morvan) a été précieuse. Bien que certains des commissaires soient en roulement ou contraints par des situations personnelles, notre petite équipe de la CSSCT est mobilisée. Nous avons même eu en visioconférence (TEAMS) une séance ordinaire de la CSSCT. Pas évident ! Mais il faut bien s'adapter.

Quels sont les principaux problèmes ?

CP : Les manquements au respect des mesures barrières. Si les consignes

Un exemple Une nuit de la première semaine d'avril, les commissaires de la CSSCT Jean-René Morvan et Laurent Dumycz visitent un chantier « urgent » VOIE à Gif-sur-Yvette. Premier constat : « Tous les agents étaient équipés d'un masque (FFP2, ventilé pour les soudeurs, à cartouches pour d'autres). Les commissaires font différentes observations. Pas de coup de klaxon systématique lors des mouvements du train. Ou encore : un dégagement important de fumée lors de la mise en fusion de la soudure, en présence d'agents équipés de masque FFP2 (ne filtrant pas les gaz). Concernant l'épidémie, ils constatent que les agents sont parfois obligés d'ôter leur masque pour communiquer en face à face.

Le compte-rendu se conclut ainsi : « Il y avait un grand professionnalisme de la part de tous les agents sur le chantier. Les règles de sécurité étaient respectées. (...) Le chantier s'est déroulé sans anicroche. »



du Département sont très claires, certains sur le terrain s'arrogent encore le droit de les interpréter à leur sauce. Il faut leur rappeler qu'on ne transige pas avec les règles de sécurité. L'autre problème, c'est la circulation de l'information. Les notes de la

direction doivent être affichées dans les attachements. À quoi sert l'information si les agents n'y ont pas accès ? Inversement, je suis aussi très attentif à la fiabilité de ce qui nous remonte du terrain pour intervenir à bon escient auprès de la Direction.

La CSSCT en résumé... La réforme du Code du travail a supprimé les CHSCT et créé au sein des CSE les Commissions SCT pour assumer leurs principales prérogatives, mais avec des moyens réduits.

La CSSCT est présidée par un représentant de la direction. Le secrétaire et les commissaires représentent les salariés. À RATP Infrastructures, ils sont tous élus au CSE : Christian Parot (VOIE), Jean-René Morvan (TDE), Laurent Dumycz (VOIE), Benjamin Brouchet (ESO), Benoît Lucas (CT).

UNMOT CORONAVIRUS

[kɔʁɔnaviʁys] n.m. :

On l'appelle Covid-19, 2019-nCoV ou SARS-CoV-2 (Syndrome Respiratoire Aigu Sévère). Il appartient à la famille des coronavirus et au genre coronavirus. Lorsque le virus était encore lointain, on a plaisanté sur sa parenté avec une marque de bière. L'origine est commune : le mot latin corona, qui signifie « couronne ». Observés au microscope, les coronavirus révèlent en effet des protubérances évoquant les pointes d'une couronne. Appelées « spicules », elles jouent un rôle majeur dans l'attachement du virus à la membrane cellulaire. En quelque sorte, c'est ainsi qu'il étreint ses victimes et nous contraint à tenir nos distances (de sécurité).

DERNIÈRE MINUTE

Suite à des signalements de réactions allergiques, la CSSCT avait interpellé la direction à propos du gel hydroalcoolique PURELL. Il vient d'être retiré de l'entreprise. Le produit avait reçu un avis négatif de la médecine du travail en 2018.

AUJOURD'HUI, LE CHÔMAGE PARTIEL : C'EST NOUVEAU. QU'EST-CE QUE C'EST, COMMENT ÇA MARCHE ?

L'ordonnance du 27 mars a étendu le bénéfice du chômage partiel, permettant sa mise en œuvre à la RATP en même temps que baissait l'offre de transports (trafic réduit à 30 % à cette date). Une partie des agents a par conséquent été placée en chômage partiel (code 016). Conformément aux recommandations, la RATP a demandé pour 6 mois le bénéfice de ce dispositif, avec cependant l'objectif de réduire autant que possible le nombre de salariés concernés. Le télétravail est par exemple systématique pour tous les emplois où il est possible.

Les salariés concernés sont mis en chômage partiel au grain de la journée, sur des journées complètes. Ils sont en moyenne 5000 à 5500 par jour sur une semaine. Sans doute davantage lorsque sera progressivement levé le dispositif pour garde d'enfants avec la réouverture partielle des écoles.

Toutes les catégories, métiers et activités peuvent être concernés. La rémunération est maintenue à 100 %; seules les primes à l'acte (dont les primes DJF) ne sont pas versées. Le financement de 70 % de la rémunération brute des salariés est assumé par l'État à hauteur des deux tiers. Le troisième est à la charge de l'Unédic. L'entreprise étant son propre assureur pour le risque chômage, elle ne cotise pas à l'Unédic. Elle ne percevra par conséquent que la part versée par l'État.

Maintien de 100 % de la rémunération
(hors primes à l'acte). Aucun impact sur l'ancienneté, la retraite, l'intéressement, les RTT et les CA.

POINTS DE VUE Trois organisations syndicales sont « représentatives du personnel » à RATP Infrastructures (elles ont obtenu plus de 10 % des suffrages). Dans **ENSEMBLE** elles ont la parole, avec l'expression d'élus ou des représentants syndicaux. Ces derniers siègent en séance aux côtés des élus, mais sans droit de vote.

Quel regard portez-vous sur les conséquences et la gestion à RATP Infrastructures de la crise sanitaire ?

« La mise en place du télétravail a été chaotique, avec une annonce le vendredi après-midi qui a contraint nombre d'entre nous à revenir s'équiper. D'une façon générale, la RATP a réagi au rythme du gouvernement et de ses manquements. En revanche, il faut souligner le dialogue social régulier et constructif avec le département. La création d'une commission Covid-19 a permis de remonter en temps réel les problématiques du terrain et donc assuré une résolution rapide de ceux-ci. Je tiens à saluer l'engagement exceptionnel des secrétaires du CSE et de la CSSCT. Le travail réalisé par la Direction, les PRPS, RH, élus, organisations syndicales, est essentiel. C'est un travail collectif. Le terme de « partenaires sociaux » prend dans la crise son sens véritable. Cela doit nous inspirer pour la suite. »

Céline CASSOU (CGT)



« L'attitude des directions a changé depuis les premiers jours. La triste réalité des deuils et la nécessité d'être vigilants ont permis de corriger le tir. D'abord on nous disait : gel, masques... pas besoin. Parce qu'il n'y en avait pas (le gouvernement procède aussi comme ça). Les mesures barrières sont désormais prises très au sérieux par le département. Mais sur le terrain, il y a des disparités. Il est regrettable que le nettoyage de certains attachements ne puisse pas toujours être réalisé comme il devrait. Très regrettable également que certains managers fassent preuve dans cette période d'un zèle pour le moins malvenu. Sous prétexte de sécurité ferroviaire, on fait parfois passer des travaux qui n'ont rien de prioritaires (remontées d'agents). »

Laurent DUMYCZ (UNSA)



« Une pensée particulière et émue pour les personnes victimes de ce virus et un salut pour le professionnalisme et le courage des collègues qui assurent la continuité de service sur le terrain. L'organisation de nos activités a été adaptée, mais on a l'impression que la mise en place des mesures de prévention a été compliquée et non immédiate. Plusieurs cas de Covid 19 sont recensés, c'est pourquoi les agents ont encore plus besoin d'être rassurés. Les élus assurent un suivi régulier du sujet avec la direction, mais il est vital dans ce contexte de conserver une communication constante et une proximité entre l'encadrement et les acteurs terrain. Nous pourrions faire un point des conséquences à la fin de cette crise. Les épreuves nous rendront plus forts. Prenez soin de vous ainsi que de vos proches. »

Imed BARKALLAH (CFE-CGC)



AUJOURD'HUI CINQ JOURS IMPOSÉS POUR AVRIL, C'EST FAIT. MAINTENANT MAI ?

Plus personne n'ignore désormais que la prise de cinq jours de repos a été imposée en avril à tous les salariés qui bénéficient de RTT (y compris en arrêt pour garde d'enfants, arrêt « personne fragile » ou en chômage partiel). Soit le salarié a posé des RTT, TS, TC ou CCF (voire CA sur la base du volontariat), soit le manager a imposé des jours de RTT. Mais qu'en sera-t-il en mai ? La direction n'a pas encore (au moment où s'écrivent ces lignes) répondu à

cette interrogation. La loi du 23 mars décrétant « l'état d'urgence sanitaire » lui en donne la possibilité (la loi permet aux entreprises de nombreuses dérogations au droit du travail ou de l'environnement).

Rappelons que la mesure ne s'applique pas aux salariés dont les journées de RTT sont intégrées dans les roulements (salariés dont le nombre de repos fixes est supérieur ou égal à 109). Ni à ceux dont l'activité fait l'objet d'une nécessité impérieuse de service sur décision du Directeur de département. Précisions sur Urban Web.

Questions

Les 5 jours de RTT imposés peuvent-ils être posés :

• sur des jours pointés initialement en chômage partiel ? **OUI**

• sur des jours prévus en réserve ? **OUI**

FAQ sur Urban Web

DEMAIN ON DÉCONFINE COMMENT ? LE GOUVERNEMENT A ANNONCÉ « L'HORIZON DU 11 MAI ». COMMENT LE DÉPARTEMENT S'Y PRÉPARE-T-IL ?

Beaucoup de questions restent en suspens. Les élus ont demandé à la direction sur quelles informations ou hypothèse elle travaille. Peut-on évoquer la montée en charge et sa déclinaison par activités et unités ?

Les représentants de l'état et de Île-de-France-Mobilités consultent actuellement la direction de l'entreprise. Dès qu'un plan se dessine, a assuré la direction du département, les organisations syndicales représentatives et les instances de représentation du personnel seront informées.

Parce que le déconfinement sera progressif, il est en revanche d'ores et déjà certain que le télétravail continuera d'être encouragé. Il ne fait pas de doute non plus que la reprise progressive sera couplée à une stratégie sanitaire. À ce propos, les représentants du personnel exercent une grande vigilance : la quantité de masques, gels... doit impérativement être augmentée pour garantir la sécurité sanitaire



de tous les personnels. Les mesures barrières et les procédures appliquées à la RATP doivent également continuer d'être la règle, pour les agents comme pour les prestataires quand les lieux ou les activités sont mixtes.

La capacité de reprise est bien sûr dépendante de la disponibilité des moyens industriels (pièces, fournisseurs...) et de celle du personnel (réouverture des écoles). Enfin, c'est dès aujourd'hui que se définit la stratégie de maintenance (obligatoire, corrective, préventive) et la stratégie des projets (une décision sera rendue mi-mai à propos des chantiers d'été).

DES VISIÈRES, PAS DES ŒILLÈRES

Le contexte inédit suscite à RATP Infrastructures des initiatives originales, individuelles ou collectives. Par exemple la fabrication de masques à visière pour les soignants.



Au rez-de-chaussée du bâtiment Belledonne à Val-de-Fontenay, Cédric essaie un des modèles retenus, avec une visière courte pour faire place au masque FFP2 dit « bec de canard ».

« L'idée me trottait dans la tête depuis un moment », raconte (au téléphone) Cédric Laubry, chargé de méthode maintenance à CT-IMS. « J'ai vu des reportages dans les médias, trouvé des fichiers de fabrication sur Internet... » IMS possède une imprimante 3D pour produire des pièces mécaniques ou des cartes électroniques. Cédric, qui ronge son frein en télétravail (CAO pour PST - Pérennisation et soutien technique), a vite fait le rapprochement : pourquoi ne pas utiliser ce matériel au bénéfice des hôpitaux ?

Peut-on dire que les grands esprits se rencontrent ? La modestie des intéressés en souffrirait... Disons plutôt que la réflexion de Cédric croise alors la démarche collective initiée par Dominique Evesque, collègue de DTI-INNOV qui coordonne dans la crise un réseau des imprimeurs 3D de l'entreprise. Le LAB de Val-Bienvenue a déjà prêté une de ses trois machines et des bobines de plastique à l'hôpital Bicêtre. Dominique Evesque propose dans un mail de mobiliser le réseau pour

produire des masques pour les agents RATP. Le contact est ainsi noué. Depuis quelques jours, des masques en tissu sont fournis aux agents. Cédric repense par conséquent aux hôpitaux et entreprend de convaincre sa hiérarchie. D'accord sur le principe, le responsable d'IMS demande cependant un projet « carré » avant de donner son feu vert à l'utilisation des ressources de l'entreprise. Pour qui ? Combien ? Cédric teste différents schémas, observe les temps de fabrication et les besoins en matières. Surtout, il met à contribution ses connaissances pour entrer en contact, à l'hôpital Robert-Ballanger d'Aulnay-sous-Bois, avec la responsable de la pharmacie, celui du magasin central, ainsi qu'avec un médecin hygiéniste. Les besoins sont confirmés. Cédric fabrique un prototype et le livre à l'hôpital. « Je respecte scrupuleusement le confinement, dit-il, mais hier (14 avril), j'avais une bonne raison de rejoindre mon lieu de travail. »

Le masque est constitué d'un serre-tête dans une feuille de plastique transparent servant à la reliure des dossiers. Rien de très compliqué. Néanmoins, la capacité de production d'une seule imprimante est réduite. Cédric a calculé pouvoir fournir cinq à sept équipements par jour des deux modèles choisis par le service d'hygiène de l'hôpital. Le processus est enclenché.



Avec visière longue.

DERNIÈRE MINUTE

L'hôpital a également passé commande de patères pour accrocher les blouses avant leur nettoyage. Depuis cette dernière semaine d'avril, Cédric a en outre reçu le renfort de plusieurs collègues de MRF et du LEM (Laboratoire d'Essai et de Mesure).

Voilà les blouses

Encore un exemple de la mobilisation des agents. Lundi 21 avril, l'unité Équipements, Stations et Ouvrages d'art (ESO) a remis 125 combinaisons de protection jetables au groupe de soutien des hôpitaux et Ehpad de l'Ouest de Paris. Les combinaisons ont ensuite été distribuées au personnel soignant de l'établissement public de santé Ville-Evrard de Neuilly-sur-Marne. L'opération est le fruit de la mobilisation du personnel du centre de maintenance de Barbès.

ENBREF

Soutiens financiers

Le CSE a demandé le versement de la prime de 1000 euros évoquée par le gouvernement, au regard des risques pris par les agents pour le fonctionnement du réseau. En raison du nombre réduit de commerces et du non-fonctionnement des distributeurs automatiques, il a également souhaité l'équivalent d'une « prime panier » pour le personnel en horaire de jour. Ainsi que, pour les nuits, la prise en charge des frais de déplacement en l'absence de trains à partir de 22 heures.

Pas d'annulation

Compte tenu notamment de la fermeture des centres de vacances du CE (au moins jusqu'au 4 juillet), les élus ont demandé la possibilité pour les agents d'annuler des CA planifiés en mai et juin. La direction a refusé.

Période chaude

Si les chantiers patrimoniaux restent suspendus, les équipes de la VOIE sont engagées dans la préparation de la période chaude. La mise à niveau du réseau doit être réalisée avant le 15 mai. Elle est indispensable à la sécurité ferroviaire. Une vidéo mettant en valeur le travail de la VOIE est en ligne sur Urban.

Retour d'arrêt

Un dispositif particulier a été mis en place par la médecine du travail pour la reprise après un arrêt maladie ou une exposition au virus. Les infirmières en santé du travail (ou les médecins pour certaines situations) procèdent par téléphone à une évaluation de l'état de santé et des conditions de reprise des agents.

**Permanence
Médecine du travail :**
De 8h à 23h - 7jrs/7
01 58 78 99 99



Le Comité Social et Économique, issu de la réforme du Code du travail (ordonnances Macron), a succédé aux CDEP, CHSCT et DP. Dans des conditions moins favorables aux représentants du personnel, il reprend les prérogatives des trois précédentes instances. C'est un lieu d'information et de débat sur les politiques de notre département et de l'entreprise. Les avis émis par le CSE restent cependant consultatifs. Les élus sont des collègues que vous pouvez par conséquent consulter sur les questions d'organisation, de conditions de travail et de sécurité. Ils sont 40 (titulaires et suppléants), mais seuls 22 siègent en séance. C'est le moment central autour duquel l'activité du CSE s'organise. Le bureau administre le CSE et anime le travail collectif.



LES COMMISSIONS

Les interventions des élus sont nourries par le travail de trois commissions obligatoires : les commissions Économique, Formation professionnelle, Égalité professionnelle (entre les femmes et les hommes) ; et une quatrième, facultative mais indispensable à RATP Infrastructures : la commission Nouvelles technologies. Ces quatre commissions pluralistes sont respectivement présidées par Luc Nayroles, Pascal Lambert, Frédérique Touboul et David Lecler.



LA NOUVELLE

Partie intégrante du CSE, la commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) a pour lourde charge de remplacer à GDI les deux CHSCT disparus. Ils étaient forts de 12 élus pour veiller au respect des règles de sécurité établies par l'employeur. La nouvelle la CSSCT est composée de 5 élus seulement et souffre de moyens réduits. Particulièrement depuis la création de RATP Infrastructures et l'augmentation du nombre d'agents (lire pages 4 et 5).. La commission est présidée par la direction ; Christian Parot en est le secrétaire.

VOS REPRÉSENTANTS

LE BUREAU

Eric TURBAN
secrétaire du CSE
→ CGT, élu titulaire
Luc NAYROLES
trésorier
→ CGT, élu titulaire
François DELGADO
→ UNSA, élu suppléant
Jean-René MORVAN
→ CGT, élu titulaire
Christian PAROT
→ CGT, élu titulaire

ÉLUS TITULAIRES

Tarris Lawson
ANDET-ASSANA
→ CGT
Jamel AMOUNI
→ SAT
André BAZIN
→ CGT
Benjamin BROUCHET
→ CGT
Wady DEBBABI
→ SAT
Laurent DUMYCOZ
→ UNSA
Yves-Didier COUSSEAU
→ CGT
Sébastien GAJEK
→ CGT
Christophe HARDY
→ CGT
Pascal LAMBERT
→ CGT
David LECLER
→ CGT
Bruno LESPÉ
→ CGT
Benoît LUCAS
→ CGT
Sandrine MATEOS
→ CGT
Nicolas PRIEUR
→ CGT
Sylvain ROUSSEL
→ UNSA
Frédérique TOUBOUL
→ UNSA

ÉLUS SUPPLÉANTS

Jérôme ANDRIEUX
→ CGT
Sébastien BOLDIN
→ CGT
Stéphane BONNENFANT
→ CGT
Julien-Pierre FENART
→ CGT
Carole HENRION
→ CGT
Fabrice KELLER
→ CGT
Sébastien LESGENT
→ CGT
Valentin LERENDU
→ CGT
Jacky LESCOP
→ CFE-CGC
Sébastien LIOT
→ CGT
Paulo LOPES
→ CGT
Jean-Claude MARQUES
→ UNSA
Marc MURATI
→ CGT
Teddy PELLETIER
→ SAT
Rudy ROMERO
→ CGT
Demba SEMEGA
→ CGT
Aude SIMON
→ CFE-CGC
Stéphane TONDUT
→ CGT

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

CGT : Céline CASSOU
UNSA : Halim BENGUEDDOUDJ
CFE-CGC : Imed BARKALLAH

ENSEMBLE LE JOURNAL DES ÉLUS DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE RATP INFRASTRUCTURES N°4 - MAI 2020

Directeur de la publication : Eric Turban ;
Comité de rédaction : Valentin Lerendu, Christian Parot ;
Conception éditoriale : Nicolas Duffour ;
Direction artistique et mise en page : Denis Pichelin ;
Dessins : Tanguy Le Bihan, Enzo Bel ;
Photos : les agents eux-mêmes.
Impression : CSE RATP Infrastructures

